

Fiche C

Les groupes régionaux et coalitions d'influence de la CNULCD

L'organisation des Parties au sein de la CNULCD

Les 197 Parties (196 pays et l'Union Européenne) ayant ratifié la CNULCD et s'étant ainsi engagés à contribuer à sa mise en œuvre, s'organisent en groupes régionaux, formels ou informels, poursuivant des objectifs variés. Cette organisation en groupes diffère selon qu'il s'agit de la mise en œuvre de la Convention ou bien du suivi des négociations.

1. Concernant la mise en œuvre

La CNULCD opère une distinction entre les **pays affectés par la désertification** (qui doivent mettre en œuvre la convention sur leurs territoires) et les **pays non affectés** (qui doivent apporter leur soutien aux pays affectés).

Les pays qui se déclarent affectés sont regroupés au sein des annexes de mise en œuvre de la **CNULCD** :

- Annexe I : l'Afrique (54 États)
- Annexe II : l'Asie (55 États)
- Annexe III : l'Amérique latine et les Caraïbes (33 États)
- Annexe IV : la Méditerranée du Nord (12 États)
- Annexe V : l'Europe centrale et orientale (15 États).

Chaque annexe décrit les approches et priorités régionales pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Elles servent de base aux programmes d'action régionaux et sous-régionaux, qui favorisent la coordination et la coopération entre les pays. Si les Parties de chaque région déterminent collectivement les modalités de mise en œuvre de la Convention, la plupart des actions sont menées au niveau national.

↳ 27 Etats, ayant ratifié la CNULCD n'appartiennent à aucune des cinq annexes de sa mise en œuvre. Il n'en demeure pas moins que ces pays contribuent à la mise en œuvre de la Convention en apportant une aide aux pays affectés.

La France a longtemps fait partie des pays n'appartenant à aucune des cinq annexes. Lors de la COP16, elle s'est déclarée comme Partie affectée, et devra donc être intégrée à l'annexe IV – Méditerranée du Nord.

2. Concernant les négociations

Les 5 groupes régionaux de l'ONU

Au sein des différents organes de l'ONU, **5 groupes régionaux** ont été constitués afin de faciliter une répartition géographique équitable des sièges entre les États membres :

Groupe Afrique

54 Etats membres

Groupe Asie-Pacifique

53 Etats membres

Groupe des États d'Europe de l'Est

23 Etats membres

Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes

33 Etats membres

Groupe des États d'Europe occidentale et autres

29 Etats membres dont plusieurs pays non-européens : Australie, Canada, Etats Unies, Israël, Nouvelle-Zélande

Ces groupes régionaux permettent aux Parties de se coordonner pour être représentées au sein des groupes de travail ou de négociation dont la composition est limitée : les membres de chacun des cinq groupes régionaux y délèguent le nombre de personnes requis pour représenter le groupe. Au sein des groupes régionaux les Parties se coordonnent sur des questions de fond, partagent les informations cruciales pour les négociations, et s'expriment avec une voix collective lors séances officielles de la COP, du CRIC ou du CST. Les présidents des groupes régionaux changent à chaque Conférence des Parties.

Les Coalitions d'intérêt

Il arrive toutefois que les membres d'un même groupe régional ne partagent pas les mêmes intérêts ni les mêmes positions de négociation. Ainsi, des coalitions d'intérêts, sont mises en place d'une manière ad-hoc pour représenter les intérêts communs de leurs membres.

Trois principaux blocs de négociation sont régulièrement actifs lors des COP :

Le G-77/Chine, composé d'environ 134 pays en développement

L'Union européenne (UE/EU), composé les 28 États qui en sont membres

Le JUSSCANNZ (Japon, États-Unis, Suisse, Canada, Australie, Norvège, et Nouvelle-Zélande ; auxquels se joignent parfois le Mexique, Israël, la Corée du Sud, et l'Islande). Notons toutefois que le JUSSCANNZ agit plutôt comme un groupe de consultation et qu'il ne développe pas de position commune.

Les descriptions détaillées de ces blocs sont à la page suivante.

Fonctionnement des groupes régionaux et coalitions d'intérêt

1. Composition et rôle

Le Comité Plénier

Les groupes régionaux sont constitués des **points focaux de la CNULCD** nationaux secondés par d'autres représentants étatiques désignés.

Durant les Conférences des Parties, les groupes régionaux constituent des blocs d'organisation et de négociation pour **l'harmonisation des positions communes** sur la mise en œuvre de la Convention. Ces cinq groupes régionaux défendent les intérêts collectifs et représentent les diverses perspectives nationales dans les négociations.

Les groupes régionaux sont chargés de **désigner les représentants de leurs groupes** au sein des bureaux de la COP, du CRIC et du CST en assurant une rotation de la représentation des sous-régions, ainsi qu'au sein des groupes de négociation formels ou informels et des groupes de travail intergouvernementaux.

Enfin, des consultations sont menées au sein du groupe régional pour **identifier le pays qui abritera la prochaine COP ou le prochain CRIC**, en assurant une rotation équilibrée entre les 5 groupes régionaux.



2. Organisation des travaux

Avant les Conférences des Parties

En préparation des COP, des réunions des groupes régionaux ou des coalitions d'intérêt sont organisées à l'initiative de la présidence du groupe, avec l'appui de leurs organisations régionales (Union européenne, Union Africaine, GRULAC, etc.). Le secrétariat de la CNULCD peut être invité à ces réunions pour transmettre des informations sur les sujets des négociations de la COP.

- En septembre 2024, la réunion préparatoire à la COP16 du **groupe régional Afrique** a été organisée pour la première fois lors d'une Session Extraordinaire de l'AMCEN (Conférence ministérielle africaine sur l'environnement), à Abidjan en Côte d'Ivoire. L'AMCEN inscrivait ainsi la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse parmi les principaux défis environnementaux auxquels fait face le Continent. L'une des principales décisions de cette session extraordinaire fut la mise en place d'une plateforme de concertation devant réunir les groupes Afrique des trois conventions issues du processus de Rio 92 (La CCNUCC, la CBD et la CNULCD) pour améliorer la synergie dans la mise en œuvre de leurs décisions.
- En amont des COP, les pays de l'**Union Européenne** se réunissent au sein du « Groupe Environnement international » (WPIEI - Working Party on International Environment Issues). C'est l'organe de discussion chargé d'élaborer les positions communes pour les négociations internationales sur l'environnement et les changements climatiques. Il travaille en sous-groupe sur les différents sujets dont la désertification. Les réunions du WPIEI sont organisées à l'initiative du pays qui assure la présidence de l'UE. Les comptes-rendus de ces réunions sont rendus publics sur [le site du Conseil de l'UE](#).

Pendant les conférences des Parties

Les points focaux nationaux et les membres des délégations nationales qui les accompagnent se réunissent au sein de leur groupe régional en huis clos tous les matins de 8h à 10h (avant le démarrage des travaux en plénière).

Ces consultations journalières complètent les discussions des réunions préparatoires avec les informations fournies sur place et les discussions informelles dans les couloirs pour préparer les positions du groupe sur le point qui sera examiné en plénière et/ou dans les groupes de contact, le jour même.

Les déclarations qui seront faites dans les plénières et les positions qui seront défendues dans les réunions des groupes de contacts et autres sont finalisées, elles seront alors lues ou communiquées par le représentant désigné du groupe.

Les observateurs (institutions internationales, société civile, etc.) ne sont pas admis à ces consultations, sauf si le Président du groupe les invite pour leur demander un éclairage sur un point particulier de l'ordre du jour de la COP.

Détails sur les coalitions d'intérêt

1. Groupe des 77 et Chine (G-77)

Le Groupe des 77, ou G-77, est une organisation de pays en développement dont la mission est de promouvoir les intérêts économiques collectifs de ses membres et de renforcer leur capacité de négociation commune au sein de l'ONU. Il compte environ 130 membres. Sa présidence est tournante chaque année à compter du 1er janvier.

Ce groupe a été actionné sous l'impulsion de certains secrétaires généraux de la CNULCD à des phases cruciales de la Convention (le processus de négociations de la Convention entre 1992 et 1994 ou lors des débats sur l'aliénation du Mécanisme mondial au Secrétariat). Il n'a pas été actionné lors des dernières COP, peut-être le sera-t-il lors de la COP 17 à l'occasion des discussions sur les sujets épineux sur la sécheresse et le futur cadre stratégiques de la Convention.

2. L'Union européenne (UE)

L'UE est une union économique et politique regroupant 28 pays européens. Elle constitue actuellement la seule organisation d'intégration économique qui est Partie à la convention au même titre que les pays Parties. La présidence tournante de l'UE est semestrielle. Lors des négociations, l'UE agit comme un groupe d'intérêt en coordination avec les autres regroupements de pays développés en particulier le JUSSCANNZ pour constituer le WEOG.

3. L'Union Africaine (UA)

L'Union africaine compte 54 membres, les 54 pays africains. Le service juridique des Nations Unies n'avait pas accepté la demande de l'UA d'avoir le statut de Partie à la Convention à l'instar de l'UE, du fait de son mode de fonctionnement différent. Ainsi, l'Union africaine participe en tant qu'observateur à la Convention et c'est le président du groupe Afrique qui intervient au nom du groupe Afrique et non le représentant de l'UA.

4. La ligue des États Arabes

La Ligue des États arabes (parfois appelée « Ligue arabe ») est une organisation régionale. Elle compte 22 membres et quatre observateurs. Elle a le statut d'observateur à la CNULCD et constitue un groupe d'intérêt qui se réunit tous les jours durant les COP entre 13 et 15 heures.

5. La Communauté des États d'Amérique Latine et des Caraïbes

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) regroupe 33 États et vise à promouvoir l'intégration régionale par la coopération politique sur les décisions internationales. A l'instar des autres communautés d'intégration économique, sauf l'UE, elle a le statut d'observateur à la Convention.

Sources

Guide des négociateurs de la CNULCD Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
<https://www.ifdd.francophonie.org/publications/?collection=guide-des-negociations>

Le site web de la CNULCD
<https://www.unccd.int/>

Le guide informel de la COP16
<https://www.unccd.int/resources/publications/unccd-cop16-informal-guide>

La Communauté des États d'Amérique Latine et des Caraïbes
<https://celacinternational.org/>

La ligue des États Arabes
<http://www.leagueofarabstates.net/en/Pages/default.aspx>

L'Union Africaine (UA)
<https://au.int/fr>

L'Union européenne (UE)
https://european-union.europa.eu/index_en

Groupe des 77 et Chine (G-77)
<https://www.g77.org/>

Le Conseil de l'UE
[https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/mpo/2025/3/groupe-environnement-international-\(352395\)/](https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/mpo/2025/3/groupe-environnement-international-(352395)/)

Conference - Dixième Session Extraordinaire d'AMCEN et Consultations Régionales de la CNULCD en vue de la COP16
<https://www.unep.org/fr/events/conference/dixieme-session-extraordinaire-damcen-et-consultations-regionales-de-la-cnulcd-en>

Regional groups of Member States
<https://www.un.org/dgacm/en/content/regional-groups>

Countries not belonging to a regional implementation annex
<https://www.unccd.int/convention/regions/countries-not-belonging-regional-implementation-annex>

Regions
<https://www.unccd.int/convention/regions>

Désertif'actions

Edité en 2026 | Date de dernière mise à jour : 2026

Pour citation

Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI),
 2026, « Les groupes régionaux et coalitions d'influence
 de la CNULCD », *Les cahiers de Désertif'actions*, Cahier
 n°1, Fiche C, Viols-le-fort, (Ed.) GTD, France.

